

GUIDE DU FORMATEUR

Sécurité routière et déplacements en voiture

Ce guide accompagne les formateurs et formatrices de Gérontosud Humanisud dans leurs déplacements professionnels en voiture entre leur domicile et les établissements clients (EHPAD, SSIAD, hôpitaux, crèches). Il rassemble les bonnes pratiques de sécurité routière et les principes d'éco-conduite, dans une logique de prévention et de responsabilité partagée.

1. Avant le déplacement

Préparation du trajet

- Planifier son itinéraire à l'avance et prévoir une marge horaire suffisante pour ne pas être en situation de précipitation ou de retard.
- Consulter les conditions de circulation et la météo, surtout pour les trajets longs ou en période hivernale.
- Éviter de programmer un créneau de conduite immédiatement après une longue journée d'intervention si la fatigue est importante.

État du véhicule

- Vérifier régulièrement les niveaux (huile, liquide de refroidissement, lave-glace), la pression des pneus et l'état des essuie-glaces.
- S'assurer que le contrôle technique et l'entretien du véhicule sont à jour.
- Sécuriser le matériel pédagogique et les supports transportés (coffre ou espace dédié, rien de mobile sur la plage arrière ou les sièges en cas de freinage brusque).

État du conducteur ou de la conductrice

- Ne jamais prendre la route en cas de somnolence, de malaise ou sous l'effet de médicaments qui altèrent la vigilance.
- Faire une pause d'au moins 15 minutes toutes les deux heures sur les trajets longs.

2. Pendant la conduite

- Porter la ceinture de sécurité en permanence, y compris sur de courts trajets.
- Téléphone : uniquement en kit mains libres, et éviter les appels ou messages lors des phases de circulation dense ou complexe.
- Respecter les limitations de vitesse et adapter son allure aux conditions (pluie, brouillard, verglas, trajet en zone rurale ou de montagne).
- Respecter les distances de sécurité, en particulier sur autoroute ou voie rapide.
- Ne jamais consulter un support pédagogique, un itinéraire ou un document en conduisant : programmer le GPS avant le départ.

À retenir

- En cas de doute sur son état de fatigue avant un trajet, mieux vaut différer le déplacement ou en informer l'organisme que de prendre un risque.
- Un trajet professionnel reste couvert par les mêmes règles de prudence qu'un trajet personnel : la mission ne justifie jamais un excès de vitesse ou une prise de risque.

3. Éco-conduite

Au-delà de la sécurité, une conduite plus souple permet de réduire la consommation de carburant, l'usure du véhicule et l'empreinte environnementale des déplacements liés aux formations.

Principes de base

- Anticiper la circulation (feux, ronds-points, ralentissements) pour lever le pied plutôt que freiner au dernier moment.
- Conduire à régime moteur modéré et passer les vitesses de façon anticipée (avant 2 500 tr/min en essence, avant 2 000 tr/min en diesel, à titre indicatif).
- Maintenir une vitesse stabilisée plutôt que des accélérations et freinages répétés.
- Couper le moteur lors des arrêts prolongés (dépose de matériel, attente).
- Limiter la climatisation aux besoins réels et éviter de rouler vitres ouvertes à vitesse élevée (surconsommation par frottement).

Organisation des tournées

- Regrouper les interventions par zone géographique lorsque le planning le permet, pour limiter les trajets à vide.
- Privilégier le covoiturage entre formateurs intervenant sur un même établissement ou secteur, quand c'est possible.
- Vérifier la pression des pneus régulièrement : un sous-gonflage augmente sensiblement la consommation.

Bénéfices de l'éco-conduite

- Jusqu'à 15 à 20 % de carburant économisé avec une conduite anticipée et souple.
- Moins d'usure des pneus, des freins et de la boîte de vitesses.
- Une conduite plus souple est aussi une conduite plus sûre : moins de stress au volant, plus de marge d'anticipation.

4. En cas d'incident ou d'accident

- Se mettre en sécurité (gilet, triangle) avant toute autre action.
- Établir un constat amiable si un autre véhicule est impliqué, même en cas de dégâts mineurs.
- Prévenir l'organisme dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité de la prestation auprès de l'établissement concerné.
- Conserver les justificatifs (photos, constat, éventuel rapport) pour la déclaration auprès de l'assurance.

5. Rappel

Ce guide complète les obligations générales du code de la route et les conditions prévues par l'assurance du véhicule utilisé pour les déplacements professionnels, qui restent de la responsabilité du formateur ou de la formatrice utilisant son véhicule personnel dans le cadre de ses missions.

Assurance

- Vérifier que le contrat d'assurance du véhicule couvre bien l'usage professionnel (trajets domicile-établissement, déplacements entre plusieurs sites) : une assurance à usage strictement privé peut exclure ou limiter la prise en charge en cas de sinistre survenu lors d'une mission.
- Le cas échéant, souscrire une extension « trajets professionnels » ou un contrat dédié auprès de son assureur, et en conserver une copie à jour.